Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260521-DELIB2026_108-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/108 **Séance du 21 mai 2026** Feuillet n°126

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE**, Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Julien LEVERGNEUX, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Mme Véronique BOSSARD-SANGUY (représentée par Mme Karine SECHE), Mme Pauline GUENERON (représentée par M. Paul SALARDAINE), M. Jean-Marc BERTIN, (représenté par M. Julien LEVERGNEUX), M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL).

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérôme DOLBOIS

5.1 _Institution et vie politique – Désignation des représentants
Association des Petites Cités de Caractère

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil municipales du 31 mars 2026 a été désigné un représentant de la commune au sein de l'association des Petites Cités de Caractère (Xavier COADIC).

Il s'avère néanmoins que la commune doit désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Il convient donc de désigner trois autres représentants : un titulaire et deux suppléants.

Le Conseil Municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales portant désignation par le Conseil Municipal de représentants de l'Assemblée pour siéger au sein d'organismes extérieurs.
- Vu la délibération ,°2026/065 du 31 mars 2026, désignant un représentant de la commune au sein de l'association « Petites cités de caractère de Bretagne ».

- **DESIGNE** à l'unanimité Arthur DA SILVA en qualité de représentant titulaire et Chrystèle KERICHARD et Soïzick WILLIAMS en qualité de représentants suppléants de la commune au sein de l'association des Petites Cités de Caractère de Bretagne, en complément du représentants (Xavier COADIC) déjà désignés lors du conseil municipal du 31 mars 2026.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

.« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

Le secrétaire de séance,
Jérôme DOLBOIS